



Règlement du concours de nouvelles du Musée international du Carnaval et du Masque, édition 2023-2024.

Date limite de remise des textes : lundi 4/12/2023

Vous aimez écrire ? Vous avez toujours rêvé d'être publié ? Vous souhaitez mettre à l'honneur le folklore ?

Alors, n'hésitez pas à participer à notre concours de nouvelles organisé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la reconnaissance du Carnaval de Binche par l'UNESCO.

Œuvres de fiction, autobiographies, policiers, histoires fantastiques, satires, ... tous les genres et tous les styles sont acceptés !

Ce concours est ouvert aux personnes de plus de 18 ans, belges ou résidant en Belgique, n'ayant jamais publié à compte d'éditeur·trice un ouvrage complet de fiction, écrit en français, à leur seul nom.

LES PRIX :

Les dix premiers textes seront publiés dans un petit recueil édité par le Musée et vendu localement.

3^e prix : bon d'une valeur de 50 € à la boutique du Musée

2^e prix : bon d'une valeur de 70 € à la Librairie de la Reine et un livre au choix du libraire

1^{er} prix : 200 €

LE RÈGLEMENT :

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par le Musée international du Carnaval et du Masque.

2. Il est ouvert aux personnes de nationalité belge ou résidant en Belgique, âgé de 18 ans ou plus, n'ayant jamais publié une œuvre de fiction à leur seul nom et en français chez un·e éditeur·trice papier ou numérique à compte d'éditeur·trice. Le fait d'avoir publié un texte ou plusieurs textes dans un recueil collectif, y compris à compte d'éditeur·trice, n'empêche pas la participation au concours.

3. L'œuvre proposée devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. La nouvelle envoyée peut être réaliste, fantastique, de science-fiction, policière avec chute ou à fin ouverte. Elle doit cependant obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire raconter une histoire avec un certain point de vue. Un changement d'état doit exister entre le



début et la fin du texte. Le texte doit être cohérent, abouti, avec des actions, des situations, des descriptions, un voire des personnages (mais en nombre limité).

Le texte doit éviter des éléments superflus. Il doit être compréhensible pour le lecteur, retenir son attention par la force de la narration, l'humour, la construction, le style.

4. L'incipit suivant est imposé : « Mardi gras, 4 mars 2003, 3h du matin ».

5. Les critères d'évaluation sont : la qualité de l'intrigue, la construction, le style, l'originalité, la capacité à susciter l'intérêt du lecteur (amusement, émotion, réflexion, empathie, frisson...).

6. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant·e au concours.

7. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme belge ou étranger.

8. Le texte dactylographié ne devra pas compter plus de 15 000 signes, espaces compris, et sera en Word (.doc ou .docx). Pas de PDF ou d'odt.

9. Le texte sera écrit en Times New Roman, corps 12, interligne 1,5. Le titre sera centré. Les pages seront numérotées.

10. Le texte comptera le titre de la nouvelle et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur·trice. Une fiche d'identification (voir pièce jointe) sera renvoyée dans un document séparé, en même temps que la nouvelle.

Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours et aux étapes nécessaires à son bon déroulement. Les communications vers les participant·e-s s'effectueront par courriel.

11. La·le participant·e devra faire parvenir pour le lundi 4 décembre 2023 à minuit au plus tard, la date de la poste ou l'heure d'envoi du courriel faisant foi, sa nouvelle en un exemplaire avec sa fiche d'identification, dans le même courriel (mais dans un fichier séparé de la nouvelle) ou dans la même enveloppe, à l'adresse mail ***concours@museedumasque.be*** ou par la poste à l'adresse suivante :

Concours de nouvelles

MUSEE INTERNATIONAL DU CARNAVAL ET DU MASQUE

10 rue Saint-Moustier

7130 Binche

12. Un accusé de réception parviendra à chaque participant·e, par courriel.

13. Un jury composé de membres du Musée, d'acteur·trice·s du monde du livre et de l'enseignement littéraire retiendra dix textes sur base des critères énoncés aux articles 4 et 5.



Ceux-ci seront publiés dans un recueil édité par le Musée. Parmi ces dix textes, trois seront primés.

14. Les prix seront attribués fin janvier 2024. Les lauréats seront invités à venir récupérer leur prix lors du vernissage de l'exposition « Binche Intime ». La date leur sera communiquée par courriel en même temps que l'annonce des résultats.

15. Les auteur·trice·s d'œuvres primées cèdent à titre non exclusif au Musée international du Carnaval et du Masque le droit de reproduire, d'éditer, de diffuser et de publier les nouvelles primées en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par ondes et ce sans limite de temps.

Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

16. Pour la publication, le Musée international du Carnaval et du Masque se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires.

17. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur·trice·s garantissent le Musée international du Carnaval et du Masque et ses partenaires contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux. L'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle est absolument interdite.

18. Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours seront utilisées dans le cadre strict de cette épreuve.

19. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

20. Les textes restent la propriété des auteur·trice·s qui peuvent les publier ensuite (en totalité, en partie, modifiés ou non...) dans d'autres cadres que celui de ce concours. Si un·e lauréat·e publie un des textes imprimés dans le recueil, il·elle est invité·e à mentionner à l'occasion de cette publication ultérieure que son texte a été primé dans le cadre du concours organisé par le Musée international du Carnaval et du Masque.

21. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge.

Infos : infos@museedumasque.be

064 33 57 41

www.museedumasque.be



FICHE D'IDENTIFICATION

Concours de nouvelles organisé par le Musée international du Carnaval et du Masque

À dactylographier ou à compléter en lettres capitales !

Je soussigné·e

Prénom(s).....

Nom.....

résidant à Rue.....N°.....

Boîte..... Code postal Localité.....

Téléphone.....

Adresse électronique.....

Né·e le ____ / ____ / _____,

Titre

.....

me présente au concours de nouvelles organisé par le Musée international du Carnaval et du Masque, déclare que ce texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions, en ce compris la cession partielle de droit d'auteur telle que définie dans le règlement. Je donne mon consentement au traitement des données à caractère personnel me concernant, collectées par le Musée international du Carnaval et du Masque dans le cadre de ce concours et des publications des partenaires promotionnels. En aucun cas ces données ne pourront être utilisées par les partenaires à d'autres finalités, en ce compris des fins commerciales.

Fait à...

Date...

Signature